

CONTEXTE

Le comité de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) de l'étiquetage volontaire des aliments issus ou non de modifications génétiques est voué à l'échec depuis sa mise sur pied

- * Le comité a été formé en 1999 à la suite d'une « table ronde sur les communications » animée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lyle Vanclief, et d'un « plan d'action de suivi » gouvernemental ayant pour objet d'« éviter une crise potentielle de confiance eu égard au système canadien de réglementation et aux aliments issus de la biotechnologie ». (Note de service au ministre, obtenu par Bradford Duplisea en vertu de la Loi sur l'accès à l'information) Le gouvernement maintient publiquement que la Conseil canadien des distributeurs en alimentation a mis en branle un processus pour former un comité de l'étiquetage volontaire. Toutefois, les enquêtes menées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ont démontré que le gouvernement avait jeté les bases de ce processus au moins quatre mois à l'avance.
- * Le travail de base pour justifier une approche volontaire à l'étiquetage remonte en fait à 1998, année où le gouvernement a commandé une étude sur l'étiquetage volontaire des Instituts nationaux de la nutrition (INN). (Le président de Monsanto, Ray Mowling, a d'ailleurs siégé au conseil consultatif en matière de communication des INN en 1999.)
- * Dans le communiqué de presse émis par le gouvernement en 1999 pour annoncer la mise sur pied du comité de l'ONGC, l'étude des INN est citée pour justifier l'initiative. La personne responsable du rapport des INN était Suzanne Hendricks, qui a subséquemment été nommée pour représenter le Comité consultatif canadien de la biotechnologie, celui même qui a recommandé l'étiquetage volontaire.
- * Le comité de l'ONGC a perdu sa première présidente élue, Lee Ann Murphy de l'Association des consommateurs du Canada (ACC), après que cette dernière a quitté pour accepter un poste au sein de Monsanto. L'ACC était en fait divisée sur la question de l'étiquetage.
- * Plus de 25 groupes de défense d'intérêts publics ont boycotté le comité d'entrée de jeu. Le gouvernement n'a aucunement tenu compte des préoccupations de ces groupes en invoquant l'option de l'étiquetage obligatoire. En conséquence, un comité qui ne satisfait même pas les règles de l'ONGC en matière de représentation équilibrée a été mis sur pied. Les correspondances obtenues en vertu de la Loi sur l'accès à l'information indiquent que même le Bureau de la consommation d'Industrie Canada avait reconnu que sur les 53 membres votants, seulement quatre représentaient clairement les organismes de consommateurs.
- * Des 53 membres votants, 23 ont déjà entretenu des liens avec l'ancien Centre d'information sur la biotechnologie alimentaire (CIBA), soit le centre d'information dirigé par l'industrie et le gouvernement pour servir de groupe de façade chargé des relations publiques des sociétés.
- * Le comité de l'ONGC a permis au gouvernement et à l'industrie d'acheter du temps pour tenter de faire changer l'opinion publique. Par exemple, en mars 2000, Lynn Stewart d'Agriculture Canada a participé à une discussion avec Monsanto et le CIBA sur la possibilité d'insérer des dépliants du CIBA dans les sacs d'épicerie de Loblaws en réplique à une manifestation de Greenpeace.

« Au cours de la “crise biotechnologique” de l’année dernière, ils (les Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada ainsi que le CCDA) ont travaillé en étroite collaboration avec le ministère, par l’entremise du Centre d’information sur la biotechnologie alimentaire, pour élaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de communication publique et médiatique sur la biotechnologie alimentaire » - Montreal Gazette, le 5 avril 2002, note à Sammy Watson, Agriculture et Agroalimentaire Canada.

- * Pendant les trois années et demie qu’ont duré les travaux du comité, le Conseil canadien des distributeurs en alimentation et les épiceries qu’il représente (y compris celles de la bannière Loblaws) n’ont pas autorisé les producteurs à apposer l’étiquette « Sans OGM » sur leurs aliments.

Rédigé par Institut Polaris, Greenpeace Canada, Coalition canadienne de la santé, Le 13 mars 2003. Recherche coordonné par Bradford Duplisea, Coalition canadienne de la santé. Toutes les sources seront fournies sur demande.

Pour de plus amples renseignements:

Bradford Duplisea, Coalition canadienne de la santé, (613) 521-3400, poste 219; Lucy Sharratt, Polaris Institute, (613) 237-1717; Pat Venditti, Greenpeace, (416) 597-8408, poste 3017